

monde civilisé avait une même croyance et relevait du même Seigneur. Cela s'appelait la *chrétienté*. Jésus sacramenté était alors aussi bien de fait que de droit le centre de la vie sociale; il présidait invisiblement mais notoirement à toutes les relations sociales. Tous les serments se rattachaient au serment fondamental par devant l'Hostie, et étaient confirmés par la communion. Le serment de Tolbiac a été juré devant l'Hostie de Reims et ratifié par la communion dans la nuit fameuse du 25 décembre 495: *Sacrum factum et manducatum* (Cf. *Le règne social de Jésus*, par le P. Delaporte, p. 95).

La *chrétienté* peut revivre, le règne social de l'Hostie peut être rétabli. C'est le désir de Jésus, ce doit être aussi le nôtre. Mais gardons-nous d'imiter ceux qui, tout en admettant que la déchéance sociale de l'Hostie n'est qu'une hypothèse, et non pas une thèse qu'il soit permis d'enseigner et soutenir, se contentent de respecter platoniquement la thèse et agissent toujours dans l'hypothèse, de manière que la chose soit à jamais enfouie dans cet ordre de vérités qui ont existé dans le passé, mais qui ne sont plus bonnes pour les temps nouveaux. Ce serait aller contre l'enseignement de l'Eglise et contre les principes de la tolérance catholique.

Le livre du très Réverend Père Lépicier (avec la Somme de la prédication eucharistique du R. P. Tesnière) donnera cette science sûre et profonde de l'Eucharistie dont le prêtre a besoin pour son ministère. C'est un commentaire de saint Thomas, mais avec des applications utiles aux circonstances de la vie pratique et du ministère.

En voici un exemple.

Déjà, au Congrès eucharistique international tenu à Montréal en 1910, on avait insisté pour que l'enseignement des théologiens et des professeurs touchant la communion, fût donné conformément aux déclarations des congrégations romaines. Dès cette époque l'on constatait que tous les théologiens n'avaient pas suffisamment tenu compte de ces déclarations qui pourtant obligent en conscience. On avait même écrit ce qui suit (XXI Cong. euch. p. 640): "Ne lisons-nous pas avec tristesse, dans un ouvrage de théologie morale, d'ailleurs excellent et signé d'un grand nom, ces lignes regrettables et in-